

J'ai également été au regret d'apprendre que, le 21 février, Vaclav Havel a été condamné à neuf mois d'emprisonnement et que les autres personnes arrêtées en même temps que lui attendent elles aussi leur sentence. Je ne peux concevoir que le geste pacifique qui consiste à déposer des fleurs en hommage à une personne décédée puisse être considéré comme un comportement antisocial qui perturbe l'ordre public. Ni d'ailleurs, compte tenu de la Réunion de Vienne, que mes commentaires puissent être considérés comme une ingérence dans les affaires internes de la Tchécoslovaquie, puisque nous reconnaissons tous que les questions liées aux droits de la personne et aux libertés fondamentales sont essentielles à la sécurité et constituent donc un sujet légitime de discussion.

Comme les relations Est-Ouest montrent des signes encourageants et que certains pays prennent des mesures pour améliorer la situation en ce qui concerne les droits de la personne chez eux, le Canada espère que ce processus continuera progresser dans tous les États signataires.

Je demande donc instamment à votre gouvernement de réévaluer sa position dans cette affaire, et j'ose espérer que M. Vaclav Havel et les autres personnes détenues avec lui seront libérés prochainement.